

Table des matières

DIRECTOR’S MESSAGE..... **Error! Bookmark not defined.**

EXECUTIVE SUMMARY..... **Error! Bookmark not defined.**

INTRODUCTION **Error! Bookmark not defined.**

FAMILY WELLNESS OPERATIONS 2021-2022 7

Referrals.....7

Family Safety.....9

Housing Insecurity.....11

Food
Insecurity.....12

CHILD PROTECTION.....14

Sevice Agreements.....17

Court Orders.....18

Where Children and Youth Live.....19

Foster Care.....22

Adoptions.....22

Extended Services.....24

Youth Aging out.....25

CONTINUED OBJECTIVES.....26

ACCOUNTABILITY.....27

CONCLUSION30

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel 2021-2022 de la directrice des Services à l'enfance et à la famille, en conformité des exigences de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et de son règlement connexe. Le présent rapport présente les statistiques relatives aux activités en matière de protection de l'enfance sur le territoire et offre un aperçu des services et des initiatives de la Division du mieux-être familial.

L'exercice 2021-2022 a nécessité la poursuite de *Qanuqtuurniq* (innovation et ingéniosité) et nous a appris à fonctionner efficacement avec des ressources limitées et des contrôles stricts en raison de la pandémie de COVID-19 en cours. Nous avons pu travailler dans ces limites pour soutenir les familles, les enfants et les jeunes et un effort concerté a été fait par l'équipe du mieux-être familial pour s'assurer que les enfants et les jeunes pris en charge maintenaient une communication régulière avec leurs familles. Nous avons continué à former nos parents de famille d'accueil et notre équipe de mieux-être familial et avons trouvé des solutions pour rester en contact lorsque le monde, et même le Nunavut, en tant que territoire, semblait devenir encore plus isolé.

Nous avons travaillé en collaboration avec Nunavut Tunngavik inc. (NTI), qui a soutenu la Division du mieux-être familial en finançant une initiative visant à mettre des iPad, des téléphones cellulaires et des connexions aux services Internet à la disposition de tous les enfants et les jeunes pris en charge et qui sont admissibles dans l'ensemble du territoire. Nous avons collaboré avec le Conseil Saisis la vie pour fournir des soutiens uniques à notre équipe d'intervention auprès des jeunes et avec l'Association des loisirs et des parcs du Nunavut dans le cadre de notre préparation pour nos camps de formation pour les jeunes. Nous avons continué de collaborer avec nos partenaires communautaires par le truchement de *Piliriqatigiinniq* (en travaillant en synergie pour le bien commun) afin d'assurer la sécurité des femmes, des enfants et des jeunes grâce à nos programmes de refuges et à nos initiatives communautaires. Nous avons simplifié nos processus pour nous assurer que les examens des placements et les renvois sont conformes aux politiques et aux procédures en mettant à jour les procédures de notre Comité de planification du mieux-être familial (CPAP).

En respectant *Pijitsirniq* (servir et subvenir aux besoins de la famille et/ou de la communauté), nous avons fourni un soutien aux enfants pendant qu'ils restaient à la maison avec leur famille et dans la communauté. Nous avons amélioré la surveillance à l'extérieur du territoire en recommençant à visiter sur place les enfants, les jeunes et les adultes à l'extérieur du territoire. Nous avons renforcé les programmes de soutien aux jeunes au moyen d'une initiative pilote et embauché deux coordonnateurs d'intervention auprès des jeunes pour veiller à ce que des activités supervisées soient offertes aux jeunes de l'ensemble du territoire.

L'avenir du Nunavut dépend de la santé des enfants et des familles. Prendre soin des enfants et des jeunes est la seule façon de créer une assise solide. Le travail sur le mieux-être familial est harmonisé avec *Katujjiluta*, le mandat de la sixième Assemblée du gouvernement du Nunavut. Nous aussi, « nous écoutons et soutenons les jeunes qui continuent de parler de leurs espoirs et

de leurs besoins ». Nous croyons de tout cœur à la nécessité d'investir continuellement dans les soutiens dont les enfants et les jeunes ont besoin pour tracer la voie vers la construction d'un avenir significatif. Il s'agit de l'élément central de notre mandat ministériel et de l'orientation de notre travail avec nos partenaires communautaires qui sont responsables de la prestation des portefeuilles de l'éducation, de l'emploi et de la santé.

Au cours de la dernière année 2021-2022, nous avons renouvelé notre engagement visant à soutenir ceux sur qui nous comptons le plus pour offrir des programmes de mieux-être familial, y compris notre personnel de première ligne ; les intervenants en service social communautaires, les travailleurs des ressources familiales, les coordonnateurs de placement en placement familial, les familles, les familles élargies, les familles d'accueil et nos partenaires communautaires. Nous travaillons également en étroite collaboration avec toutes les divisions de notre ministère, soit : l'assistance au revenu, le perfectionnement professionnel, les services ministériels, les ressources humaines, de la politique, pour la réduction de la pauvreté et avec notre Comité de la haute direction pour offrir un continuum de soins au sein de notre ministère. À toutes les personnes qui travaillent dans ce cadre je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour votre dévouement et votre temps continus. Sans vous, réaliser notre mandat aurait été un défi.

De plus, je tiens à remercier l'équipe de la direction générale, y compris tous les spécialistes, ceux qui ont quitté l'équipe après des années de service dévoué, les nouveaux membres de l'équipe et ceux qui restent. Les efforts que vous entreprenez dans les coulisses pour vous assurer que tout le travail est fait sont essentiels, bien qu'il soit rarement mentionné, alors, « *nakurmiik* » pour vous tous !

Les efforts inlassables de toutes ces personnes nous ont permis de recevoir et de traiter plus de 9 300 renvois et de soutenir plus de 760 familles cette année.

À vous tous, *ma'na, nakurmiik, quana*.

Tavvauvutit,

ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ

Joanne Henderson

B.A., B.Serv.Soc., M.Serv.Soc.

Directrice des services à l'enfance et à la famille

SOMMAIRE

Ce rapport présente un aperçu des activités de mieux-être familial au cours de l'exercice 2021-2022 pour la période commençant en avril 2021 et se terminant en mars 2022.

Les services de mieux-être familial nécessitaient une collaboration et un soutien à tous les niveaux. Les taux élevés de postes vacants au sein de notre équipe ont créé un défi important touchant la qualité des services que nous aspirons à fournir. Cependant, l'innovation, l'ingéniosité et la persévérance nous ont aidés à recevoir et à répondre à plus de 9 300 renvois et à soutenir plus de 764 enfants et jeunes de divers statuts.

Notre centre d'intérêt axé sur la sécurité familiale continue d'avoir primauté, notamment parce qu'un pourcentage des renvois reçus au cours de la dernière année était lié à la violence familiale. Dans certaines régions, les renvois liés à la violence familiale représentent 16 % du total de ceux reçus. Tandis que nous attendons avec impatience une autre année de programmes ciblés pour créer des collectivités plus sûres, nous avons entrepris des tables rondes sur l'Initiative sur la sécurité des femmes à Iqaluit, Cambridge Bay et Kugaaruk. Ces conversations se concentraient sur la façon dont les ministères et les organismes peuvent collaborer davantage pour fournir aux Nunavoises et Nunavois des services et des ressources efficaces dans le cadre d'un travail proactif sur la prévention de la violence au Nunavut.

L'insécurité alimentaire et de logement continue également d'avoir un effet négatif sur les familles. Deux des quatre régions du territoire ont traité plus de 300 renvois liés à la défense des droits en matière de logement. Cela représente 69 % de tous les renvois de logements suivis et reçus au cours de l'année 2021-2022. De plus, nous avons constaté que plus de 50 % de toutes les demandes informelles de services étaient liées à l'insécurité alimentaire.

Notre engagement à soutenir et à développer le niveau de compétence de notre équipe est essentiel pour notre capacité à fournir des services de qualité aux enfants et aux familles. La formation fournit les outils nécessaires à l'excellence de l'équipe. Tout au long de 2021-2022, le personnel a reçu une formation régulière par le truchement de diners-causeries en ligne. Les sujets abordés comprenaient la santé mentale et le mieux-être, les traumatismes et l'attachement, le comportement et le développement de l'enfant, le soutien aux parents de famille d'accueil, l'entente sur le Child Abuse Network and Response Agreement (CANRA), le Bureau du tuteur public et l'inclusion et la diversité. Les séances de formation pour les parents de famille d'accueil, y compris les webinaires, ont fourni de l'information sur divers sujets liés au placement en famille d'accueil et sur la façon de soutenir les enfants nunavois en famille d'accueil. En novembre 2021, le premier cours sur la résilience a été mis en ligne pour le personnel. Une plateforme en ligne est également en cours de conception qui comprend plus de 40 modules en apprentissage autonome pour le personnel.

Cette année, les efforts visant à offrir des programmes structurés aux jeunes ont été renforcés. Nous avons établi des liens et établissons des partenariats pour créer et offrir des programmes uniques pour nos jeunes avec le Conseil Saisis la vie, l'Association des loisirs et des parcs du Nunavut, Outside Looking In et Makerspace. Enfin, les mesures de maintien en poste parallèlement au recrutement occuperont une place importante au cours de la prochaine année. C'est important pour le personnel, les parents de famille d'accueil et nos personnes de soutien au sein de la communauté. Nous comptons sur leur soutien et nous nous investissons dans l'amélioration et le développement de notre base de ressources par le truchement d'*Ikajuqtigiinni* sachant que le succès n'est possible qu'en travaillant ensemble dans un but commun.

Introduction

Le ministère des Services à la famille est responsable du programme d'assistance au revenu, de la Division du mieux-être familial, des Services de perfectionnement professionnel et de la Division de la réduction de la pauvreté. Notre mission est d'améliorer le mieux-être et l'autonomie des Nunavoises et des Nunavois par le biais de services intégrés et innovateurs. Notre vision est « Une collectivité où l'ensemble des Nunavoises et des Nunavois s'épanouissent ».

La Division du mieux-être familial offre un éventail de services de soutien aux enfants et aux adultes vulnérables qui peuvent exiger une protection ou d'autres soutiens spécialisés. La division aide les individus, les familles, les groupes et les collectivités pour perfectionner les compétences et utiliser des ressources personnelles et communautaires pour améliorer leur bien-être. Ses objectifs sont les suivants :

- Que les services liés au mieux-être familial soient coordonnés et soutenus dans l'ensemble du territoire.
- S'acquitter des responsabilités prévues par la loi inhérentes aux lois suivantes : *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, *Loi sur l'adoption* et *Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones*.
- Protéger les droits des enfants, des jeunes, des familles et des personnes vulnérables.
- Défendre les intérêts des membres vulnérables partout au Nunavut.
- Renforcer les mesures de prévention et de soutien en cas d'urgence pour les personnes et les familles touchées par la violence familiale ou à risque de l'être.
- Soutenir les jeunes en créant des espaces communautaires surs.

Le rapport annuel de la directrice est une exigence prévue à l'article 42 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Il s'agit d'un aperçu des services offerts aux enfants et aux familles en vertu de la loi et d'autres services et initiatives offerts pour soutenir les familles et les collectivités dans l'ensemble du Nunavut.

Le présent rapport met l'accent sur les principaux domaines de travail que la Division a pour mandat de fournir. Cela comprend l'aide aux familles par le truchement du travail des intervenants en service social communautaire, y compris la protection de la jeunesse, l'adoption et le placement en famille d'accueil, les services aux adultes, ainsi que les refuges pour victimes de violence familiale et les programmes de défense d'intérêts sociaux.

Activités de la Division du mieux-être familial 2021-2022

L'équipe du mieux-être familial est composée d'intervenants en service social communautaire, de travailleurs en ressources familiales, de spécialistes (y compris des spécialistes de la protection de la jeunesse, de l'adoption, des services à la clientèle, de la sécurité familiale et de la formation), de personnel de soutien et de coordination du programme de sécurité familiale, de coordonnateur de la prévention de la violence faite aux enfants et aux initiatives pour les jeunes, de coordonnateurs d'intervention auprès des jeunes et de coordonnateurs de familles d'accueil.

Renvois

Cette année, plus de 9 300 renvois ont été reçus et traités par le personnel du Service de mieux-être familial dans l'ensemble du territoire. Les activités du bureau d'Iqaluit étaient particulièrement sollicitées en raison d'un faible niveau de dotation en personnel et d'activités de grande intensité.

En 2021-2022, le bureau d'Iqaluit a traité :

Environ 8 demandes/renvois par jour, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h (environ **2 880 appels au cours de l'année**)

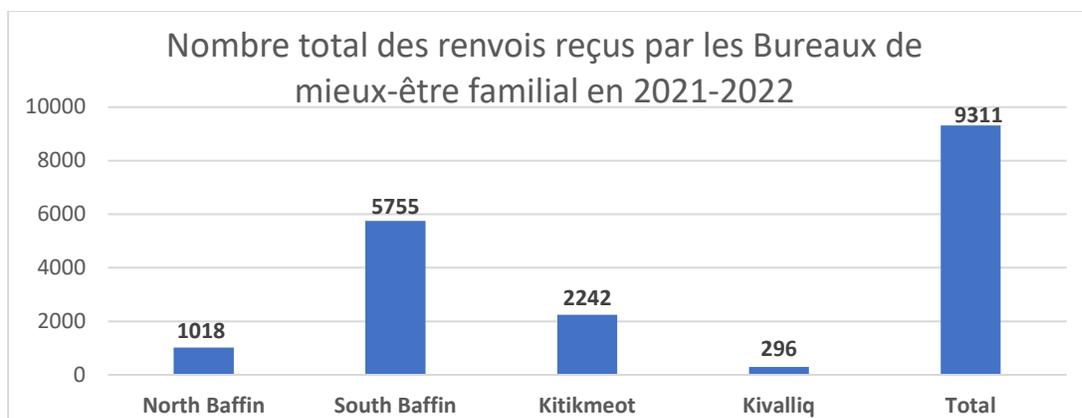
Environ 10 demandes/renvois par appel par jour, après les heures de bureau de 17 h à 8 h 30 (environ 3650 **appels au cours de l'année**)

Nombre approximatif d'appels par année **5 730**

Nombre moyen d'appels par jour **15**

Bien que quelque peu gênée par des postes vacants et des taux de roulement extraordinaires, l'équipe, et ce, dans l'ensemble du territoire, a traité des volumes élevés de renvois et a fourni des services d'intervention dans les situations ayant des incidences sur la communauté et sur elle-même. La figure 1 ci-dessous donne un aperçu du nombre de renvois reçus selon le territoire par région pour l'exercice 2021-2022.

Figure 1 : Nombre total des renvois reçus par les Bureaux de mieux-être familial à l'échelle du territoire en 2021-2022



La résilience, tant au niveau de la communauté que parmi le personnel, nous a aidés à maintenir le cap et à travailler avec les familles malgré nos limites. Les répercussions de la pandémie de Covid-19 se sont fait sentir sur l'équipe, mais nous avons persévéré et avons pu travailler pour protéger et soutenir les enfants, les jeunes et les familles ; et les personnes ayant des besoins touchant la sécurité, l'insécurité alimentaire et liée au logement. Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé du nombre total de renvois reçus en matière de protection de la jeunesse au cours de l'exercice 2021-2022, par région.

Tableau 1 : Résumé des types de renvois reçus par les intervenants en service social communautaire sur l'ensemble du territoire pour l'exercice 2021-2022

Raisons des renvois	Baffin-Nord	Baffin-Sud	Kitikmeot	Kivalliq	Total
Préjudice physique à l'égard des enfants	12	687	12	5	716
Préjudice sexuel à l'égard des enfants	16	458	24	20	518
Préjudice émotionnel à l'égard des enfants	11	401	171	4	587
Soins et supervision inadéquats à l'égard des enfants	37	1317	148	17	1519
Incapacité d'obtenir des services de santé pour un enfant	3	61	69	4	137
Aidant ayant un problème avec un enfant	30	1547	162	14	1753
Exposition d'un enfant à la violence familiale	105	286	222	49	662
Accord de services volontaire pour un enfant (de 0 à 15 ans)	18	4	55	6	83
Accord de services de soutien pour un jeune (de 16 à 18 ans)	4	0	1	13	18
Soins familiaux prolongés pour un enfant ou un jeune	40	8	67	18	133
Placement en foyer d'accueil d'un enfant ou d'un jeune	48	0	104	15	109

Certificat de reconnaissance d'adoption selon les coutumes autochtones	1	0	0	3	4
Adoption (privée et officielle)	11	0	0	2	13
Demande de service de courtoisie	17	9	150	6	182
Demande de divulgation du dossier	1	4	74	5	84

Le tableau 1 ci-dessus attire notre attention sur le fait que les préjudices physiques, sexuels et émotionnels étaient les raisons les plus courantes des renvois, représentant **1 821** renvois. Les taux les plus élevés de renvois de ce genre ont été reçus dans Baffin-Sud. Des programmes comme le Programme de parentalité Inunnguiniq ont été touchés par la COVID-19 et sont suspendus depuis deux ans. Ces derniers, ainsi que d'autres initiatives de guérison communautaire tenant compte des traumatismes, ont une influence positive et gagneraient à recommencer. Les taux élevés de renvois indiquent clairement un besoin concernant des soins et une supervision inadéquats (1 519 dans l'ensemble du territoire) et des enjeux et des problèmes de fournisseurs de soins (représentant 1 753 dans l'ensemble du territoire).

D'autres problèmes et tendances qui ont une incidence sur le bien-être des enfants et de leurs fournisseurs de soins sont apparus clairement au cours de l'année. Cela incluait l'insécurité alimentaire et liée au logement et le besoin pour les familles d'accéder à des lieux sûrs en raison de la menace ou à cause de la violence familiale.

Sécurité familiale

La sécurité familiale est une préoccupation dans nos collectivités. Un certain pourcentage de tous les renvois ont été présentés en raison de la violence familiale : 12 % dans Baffin-Nord, 5 % dans Baffin-Sud, 10 % à Kitikmeot et 16 % à Kivalliq. La figure 2 ci-dessous donne un aperçu du taux d'exposition à la violence dans nos collectivités par rapport aux autres renvois reçus, et la figure 3 donne un aperçu des renvois reçus en raison de préoccupations selon lesquelles des enfants ou des jeunes ont été exposés à la violence familiale.

Figure 2 : Proportion de renvois liés à la sécurité familiale par rapport aux renvois à un service communautaire respectifs par région au cours de l'exercice 2021-2022

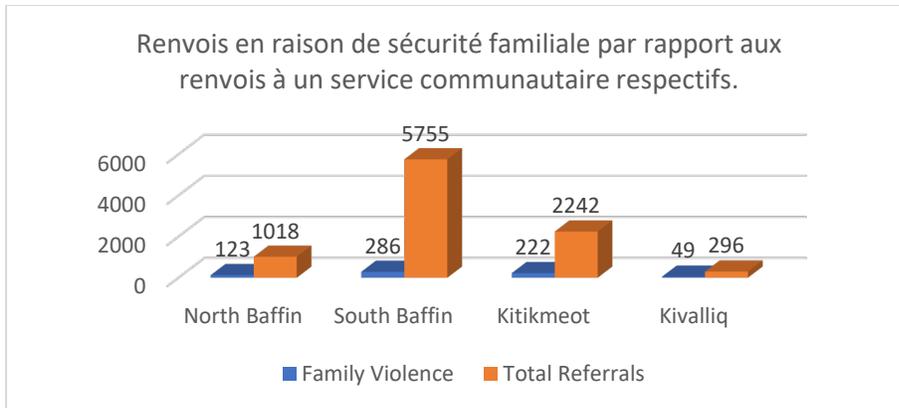
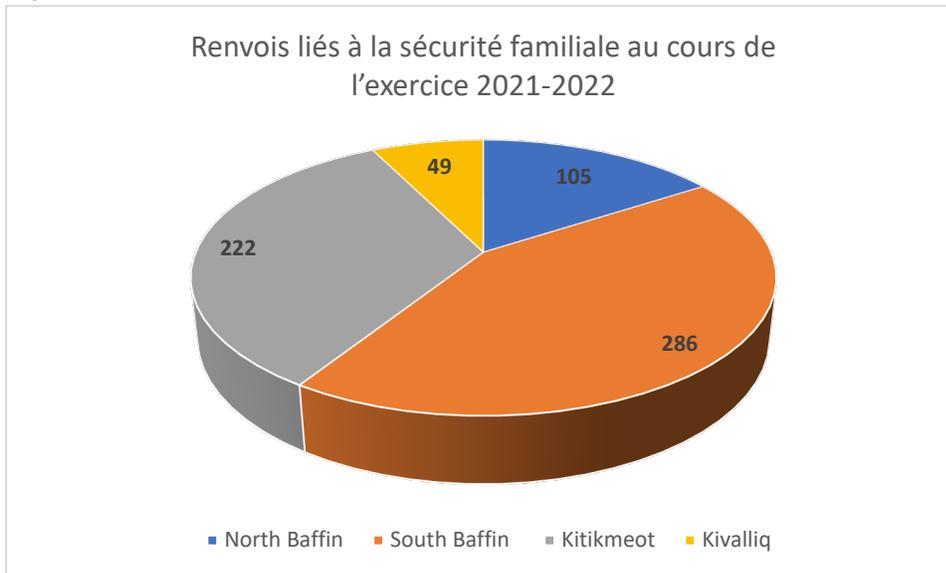


Figure 3 : Renvois liés à l'exposition à la sécurité familiale au cours de l'exercice 2021-2022



Les programmes qui assurent la sécurité des enfants et des familles et les aident à trouver des solutions autres à la violence sont primordiaux pour des collectivités plus saines. Cela est essentiel pour la planification des programmes et des initiatives, notamment si nous prenons le temps de réfléchir au fait que **des enfants de moins de six ans ont passé un total de 1 515** nuits dans des refuges au Nunavut en raison de la violence familiale (voir le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 : Nombre total de nuitées passées par des enfants et des jeunes dans des refuges sécuritaires en 2021-2022

Région	Enfants âgés de 0 à 2 ans	Enfants âgés de 3 à 5 ans	Enfants âgés de 6 à 18 ans	Nombre total d'enfants
Baffin	624	411	1607	2642
Kitikmeot	209	148	439	796
Kivalliq	117	6	452	575
Total dans la tranche d'âge	950	565	2498	4013

Le fait tout aussi préoccupant est qu'en date du 31 mars 2021, **1 076** Nunavoises et Nunavois ont été admis dans des refuges surs en raison de menaces ou après avoir été victimes de violence, et de ce nombre, 640, ou 59 % étaient des enfants et des jeunes. Les figures 4 et 5 donnent un aperçu visuel de la situation dans nos refuges.

Figure 4 : Taux d'occupation des refuges au Nunavut

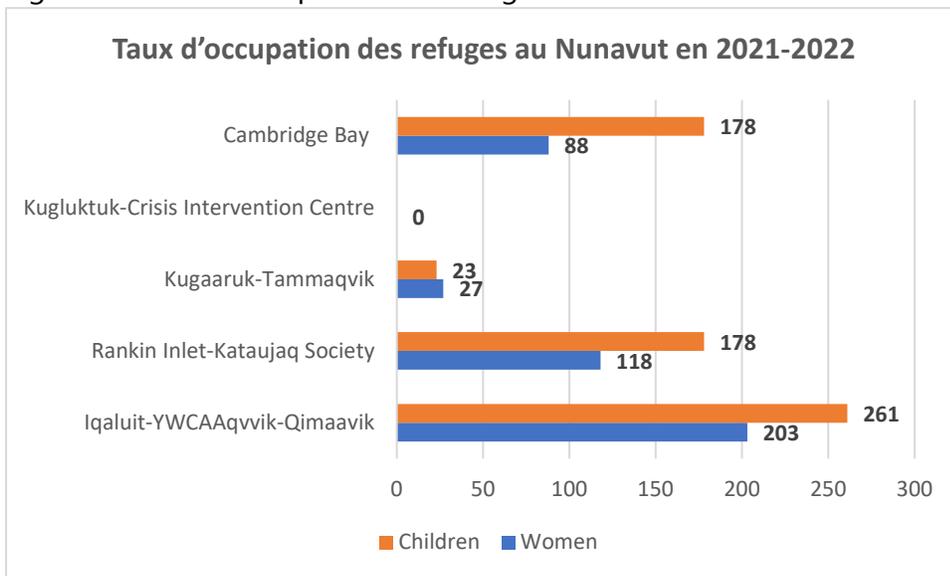
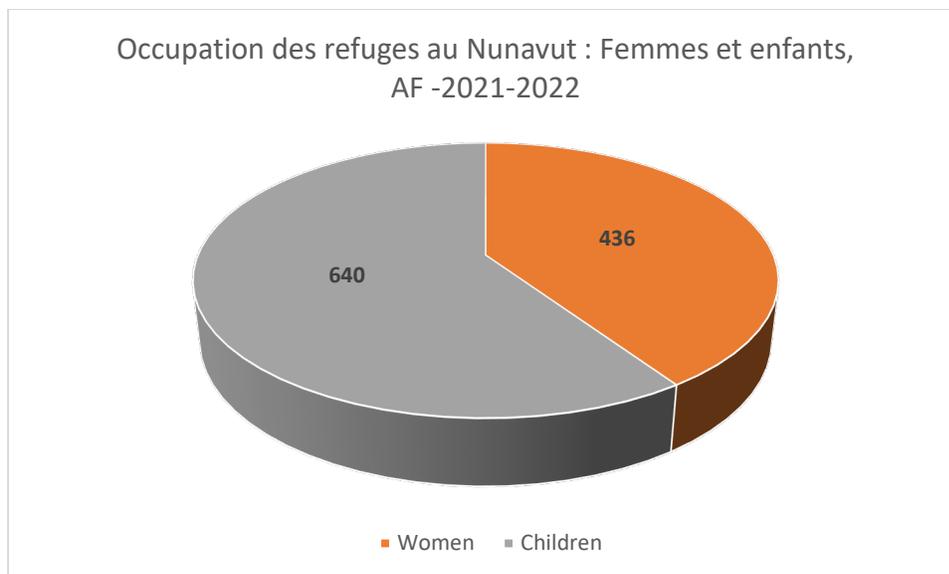


Figure 5 : Taux d'occupation des refuges au Nunavut, admissions des adultes par rapport à celles des enfants et des jeunes



Les données sur le taux élevé d’occupation des refuges du Nunavut démontrent le besoin d’accroître les programmes pour soutenir les familles touchées par la violence. Une formation adéquate pour les fournisseurs de services de sécurité familiale les outille pour créer des programmes qui aident le processus de guérison des femmes et des enfants victimes de violence. Les Services à la famille luttent contre la violence familiale par le truchement d’un soutien communautaire et de financement offert aux refuges pour victimes de la violence familiale. Le ministère met l’accent sur l’amélioration de la formation dans les refuges par le truchement de collaboration avec YWCA des Territoires du Nord-Ouest et Hébergement femmes Canada afin d’élaborer une formation pour les travailleurs des refuges du Nord. Les refuges sont encouragés à profiter de ce financement pour permettre au personnel d’accéder à la formation actuelle et à des idées novatrices pour améliorer leurs services.

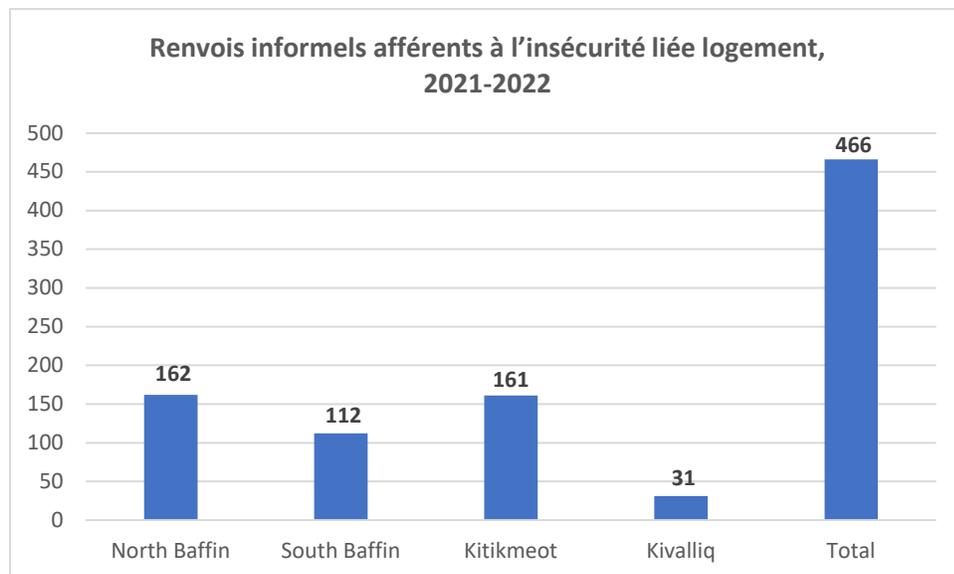
Insécurité liée au logement

Le surpeuplement et l’insécurité alimentaire augmentent la complexité des obstacles sociaux auxquels font face les enfants, créant ainsi des obstacles systémiques à leur réussite future et à leurs besoins immédiats. Nos Bureaux de mieux-être familial dans tout le territoire ont fourni des services de défense des droits et des lettres d’appui aux associations municipales d’habitation pour les familles qui ont un accès limité à un logement adéquat.

Le logement présente un défi unique et les refuges sont principalement situés dans les plus grands centres comme Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet. Le ministère a pris des mesures pour créer des places en hébergement sécuritaire pour les jeunes et travaille avec la collectivité pour continuer à améliorer ces services. La figure 6 donne un aperçu des renvois liés au logement par

région. Ensemble, les régions de Baffin-Nord et de Kitikmeot ont traité plus de 300 renvois liés au logement, ce qui représente 69 % de tous les renvois reçus liés au logement.

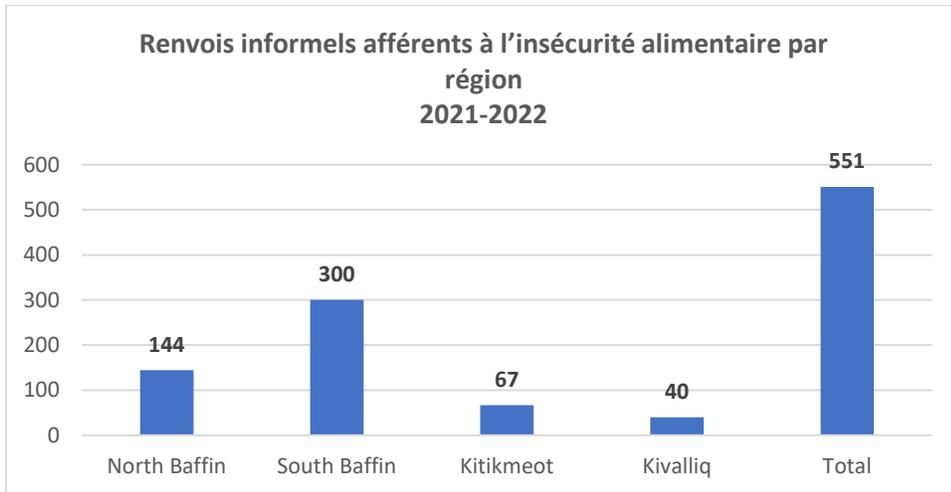
Figure 6 : Renvois afférents à l'insécurité liée au logement par région



Insécurité alimentaire

La figure 7 ci-dessous présente une distribution des 551 renvois reçus liés à l'insécurité alimentaire par région. Il est intéressant de noter que plus de 50 % de toutes les demandes informelles liées à l'insécurité alimentaire ont eu lieu dans la région de Baffin-Sud, qui comprend Iqaluit. Les programmes alimentaires sont entrés dans les mœurs à Iqaluit et partout au Nunavut. Cela témoigne de l'effet de l'accès limité à des aliments sains pour les plus vulnérables de la communauté. L'accès limité aux aliments traditionnels et l'augmentation des prix des aliments créent également des pressions supplémentaires sur les collectivités.

Figure 7 : Renvois afférents à l'insécurité alimentaire par région



L'insécurité alimentaire, le sans-abrisme et la violence culminent pour former des obstacles systémiques qui se répercutent sur les familles, les enfants et les jeunes les empêchant de trouver un terrain stable pour grandir et s'épanouir. Le mieux-être familial met l'accent sur la prévention. La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* offre des solutions par le truchement d'ententes des services volontaires pour atténuer les circonstances liées au logement et à l'insécurité alimentaire. Les situations à risque élevé présentant un préjudice potentiel, y compris la violence familiale ou la menace de violence, nécessitent des mesures plus radicales. La résolution de ces problèmes n'est possible que par le biais de collaboration et d'une réponse vocale et axée sur l'action à tous les niveaux.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les Services de protection de l'enfance, une partie de la Division du mieux-être familial, assurent la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes en offrant un éventail de services. Cela comprend des enquêtes et des interventions effectuées par des préposés à la protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. L'équipe du mieux-être familial, malgré les nombreux défis et obstacles rencontrés en 2021-2022, a continué d'offrir des services axés sur les clients et la communauté. Cette section présente un aperçu des enfants qui ont reçu des services sous les soins de la directrice en date du 31 mars 2022. Les données sont classées par région, âge, sexe et statut juridique.

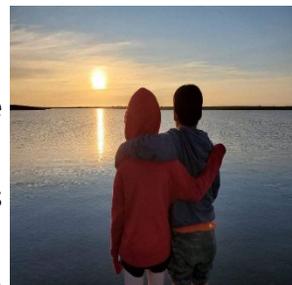
La figure 8 ci-dessous présente la répartition régionale des enfants sous le soin de la directrice.

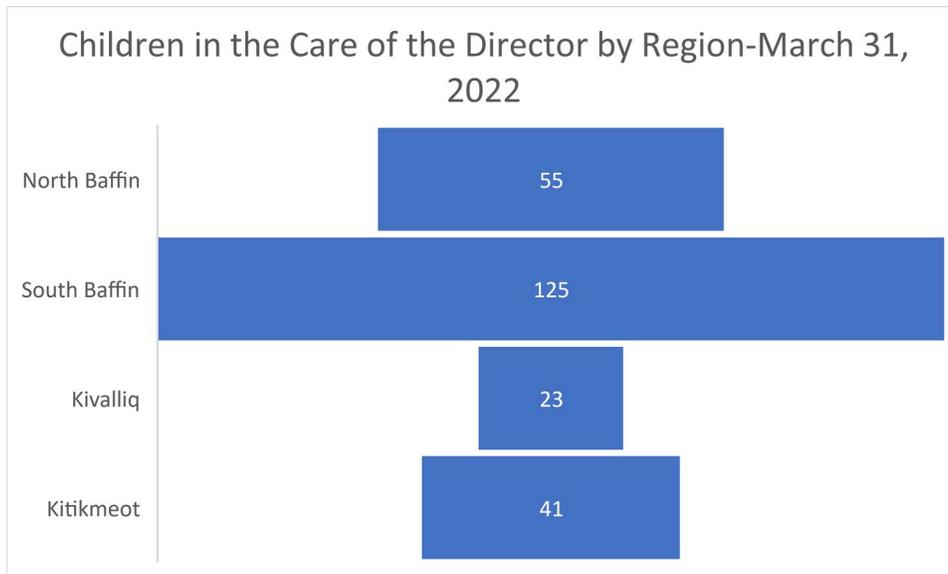
La plus grande partie des enfants pris en charge dans le territoire se trouvent dans la région de Baffin-Sud qui comprend Iqaluit, Kinngait et Kimmirut. D'après le nombre d'enfants pris en charge,

des initiatives sont entreprises pour offrir des programmes structurels et fondés sur la culture pour soutenir ces jeunes et leurs familles. Au cours de la dernière année, des camps ont été organisés pendant les mois d'été et d'hiver pour ces jeunes, avec une programmation spécialisée liée à la réalisation de films comme moyen d'expression de la santé par l'art.

Des intervenants temporaires auprès des jeunes ont organisé des activités en ligne dans tout le territoire afin d'offrir des options saines aux enfants et aux jeunes pris en charge tout au long des périodes de confinement liées à la pandémie de COVID-19. Des livrets contenant des activités culturelles et saines ont également été offerts en ligne, avec des concours et des jeux pour divertir les enfants, les jeunes et les familles lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de rendre visite à des membres de leur famille ou à des amis.

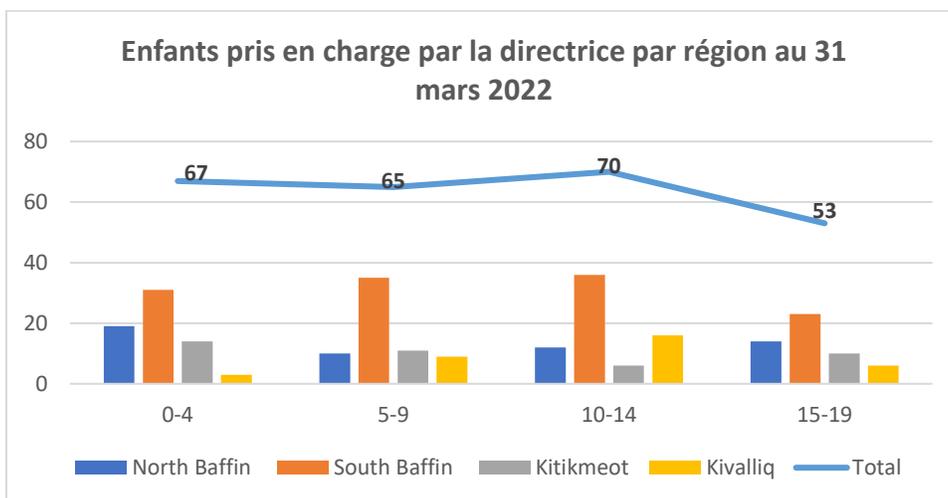
Figure 8: Enfants pris en charge par la directrice par région - au 31 mars 2022





Le placement « en foyer d'accueil » est une intervention qui n'est entreprise que lorsque toutes les autres options ont été épuisées. Les mesures les moins radicales sont utilisées, et l'objectif est toujours de rendre les enfants à leur famille. Le rapatriement est essentiel compte tenu de l'effet de la séparation des enfants de leur famille à tout âge et à toute étape de leur vie. La figure 9 ci-dessous indique la tranche d'âge des enfants pris en charge par la directrice.

Figure 9 : Enfants pris en charge par la directrice par région



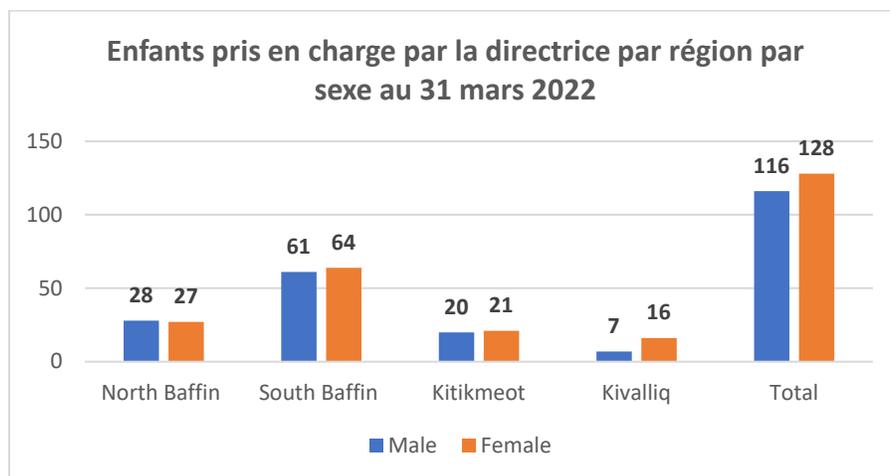
La tranche d'âge des enfants pris en charge dans l'ensemble du territoire ne varie pas beaucoup, mais lorsqu'elle est combinée, il convient de signaler que la plupart des enfants pris en charge, soit 132 ou 51 %, sont âgés de 0 à 9 ans.

Pour ces enfants, des soutiens axés sur les traumatismes sont essentiels pour qu'ils puissent mener une vie sans problème respectant *Inuttiavaunasuaqniq* (travailler vers une vie bonne ou sans problème). Les programmes de mieux-être familial doivent reconnaître les conséquences des pensionnats autochtones et du colonialisme et comment cela peut se perpétuer dans nos méthodes et approches d'intervention. Nous devons nous concentrer sur fournir les outils qui équipent les parents et leurs cercles de soutien afin qu'ils prennent soin et éduquent leurs enfants et leurs jeunes pour que ces derniers deviennent des membres productifs de la société en harmonie avec *Inunguqsainiq* (prendre soin ou éduquer une personne pour qu'elle devienne un membre productif de la société).

Le sexe des jeunes pris en charge peut être important pour la planification de programmes et de services futurs. À ce titre, il est intéressant de noter que 128, soit plus de 50 %, des enfants pris en charge au 31 mars 2022 étaient de sexes féminins.

La figure 10 ci-dessous donne un aperçu des enfants pris en charge selon le sexe.

Figure 10 : Enfants pris en charge par la directrice par région



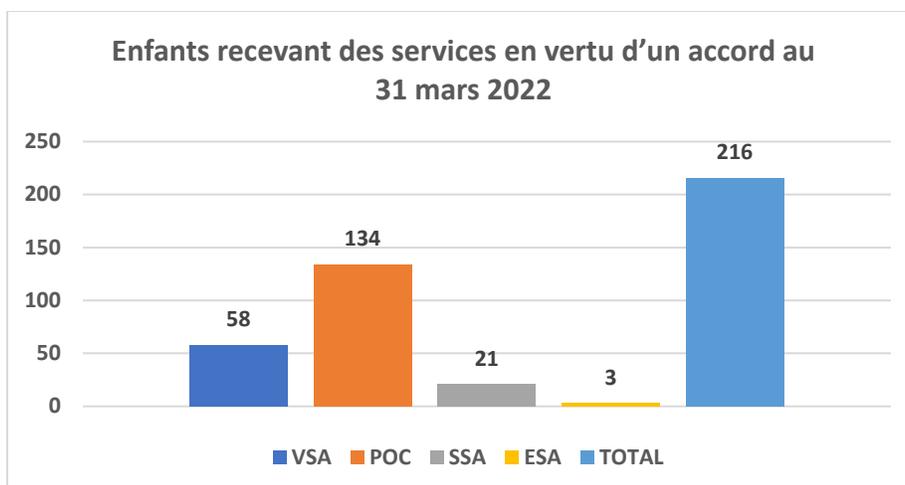
La Division du mieux-être familial a élaboré des initiatives pour les hommes et les garçons qui sont fondées sur trois rassemblements régionaux d'hommes et de garçons ayant eu lieu cours de l'AF 2016-2017, lorsque le ministère a coordonné la tenue de discussions et a abordé les questions sociales touchant les hommes et les garçons inuits. Les renseignements obtenus lors des rassemblements de 2016-2017 au Nunavut indiquaient qu'il y avait une lacune dans les services spécialisés pour les hommes et les garçons dans le territoire.

Nous avons reconnu que les femmes et les filles ont également besoin de soutien. La Division du mieux-être familial a élaboré un programme de subvention qui offre aux organismes au service des femmes d'accéder à du financement pour favoriser la croissance de la capacité communautaire et pour aider les femmes et les filles à acquérir des compétences dans plusieurs domaines tels que le leadership et l'autonomie économique. La division appuie des projets, des programmes ou des services qui font la promotion des compétences en leadership, de l'employabilité, du mieux-être et des connaissances traditionnelles des femmes. Le soutien de tous les jeunes dans le cadre de la prévention communautaire aura une influence positive sur le nombre de jeunes, des deux sexes, qui entrent dans le système de protection de l'enfance.

Le niveau d'intervention ou de réaction déterminé par un intervenant en service social communautaire à l'égard d'un enfant qui a besoin de protection est fondé sur l'évaluation de priorité et prise de décision structurée quant à l'accueil et la réponse. Cet outil a été conçu pour suivre les valeurs sociétales inuites comme guide et accorde la priorité à la sécurité des enfants d'un point de vue physique et culturel. Les critères comprennent une évaluation de divers types de préjudice ou de négligence dont la gravité varie de la mort d'un enfant à la violence physique, en passant par les sévices sexuels, les maux affectifs et la négligence. Les interventions auprès des familles sont axées sur le soutien à la prévention et commenceraient normalement par des services volontaires ou des ententes touchant la prestation de services. La figure 11 ci-dessous donne un aperçu du nombre d'enfants et de jeunes qui ont reçu du soutien dans le cadre d'accords touchant la prestation de services au 31 mars 2022.

Accords touchant la prestation de services
Accords de services volontaires (ASV) : un accord entre les parents et des enfants de moins de 16 ans qui n'ont pas besoin de protection, mais qui nécessitent une forme de soutien.
Accords de services de soutien (ASS) : un accord avec un jeune âgé de 16 à 19 ans qui ne peut pas rester en sécurité dans le domicile familial et qui fait des efforts pour vivre de façon autonome.
Accords de soutien prolongé (ASP) : un accord qui permet au ministère de soutenir de jeunes adultes âgés de 19 à 25 ans.

Figure 11 : Enfants recevant des services en vertu d'un accord au 31 mars 2022



Légende :

ASV: Accord de services volontaires **PPC** – Projet de prise en charge **ASS** – Accord de service de soutien

ASP : Accords de services prolongés

Comme indiqué plus haut, des 216 enfants qui ont reçu des services en vertu d'un accord, 134 ont été servis dans le cadre d'accords concernant le projet de prise en charge. Un accord concernant le projet de prise en charge est une convention par écrit conclue entre le ou les parents et le ministère, qui contient un plan d'intervention pour l'enfant et sa famille dans le but d'assurer la protection et le bien-être de l'enfant. Bien que les accords concernant le projet de prise en charge sont utilisés lorsque cessent les préoccupations liées à la protection de l'enfant, ils constituent une approche envers la protection de l'enfance qui se veut de nature plus collaborative et qui évite l'intervention du tribunal. Si possible, la Division du mieux-être familial travaillera avec les familles, la famille élargie, les membres de la communauté et les organismes communautaires à l'élaboration d'un accord concernant le projet de prise en charge. Si ledit projet de prise en charge ne résout pas une préoccupation de protection, les procédures judiciaires peuvent être le seul et dernier recours.

Ordonnances de la cour

Il existe trois types d'ordonnances judiciaires, expliquées dans la liste ci-dessous, qui sont obligatoires en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* lorsqu'un enfant a besoin de protection. Au 31 mars 2022, 224 enfants et adolescents faisaient l'objet d'une ordonnance de la cour. La figure 12 ci-dessous fournit un instantané du nombre d'enfants et de jeunes recevant

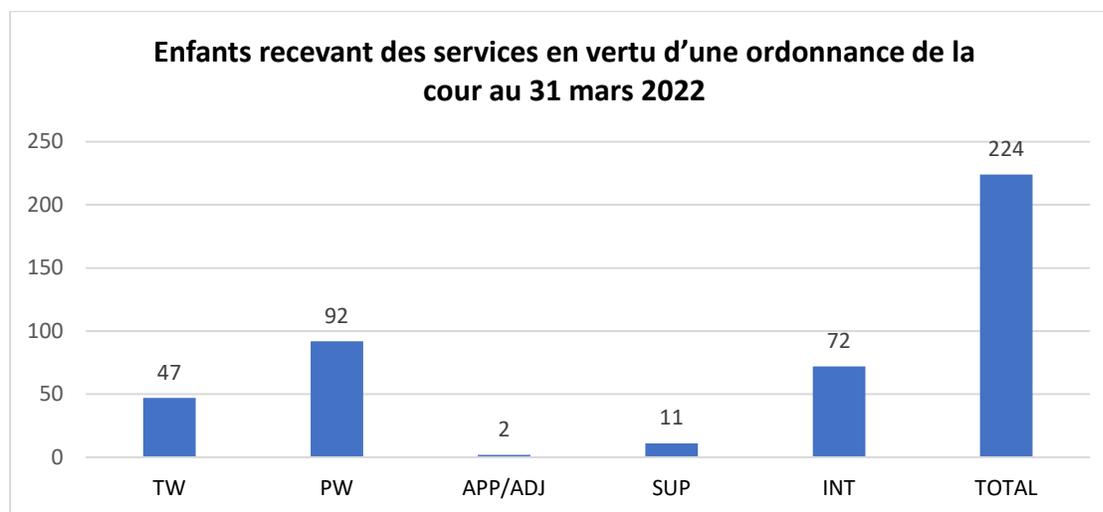
des services en vertu d'ordonnances de la cour, y compris des statuts d'appréhension ou des ajournements.

Une appréhension est une période durant laquelle un enfant a été retiré à ses parents.

Une ordonnance d'ajournement signifie que la cour a ordonné que l'affaire soit représentée devant le tribunal à une date ultérieure, auquel moment trois types d'ordonnances peuvent être émises.

Ordonnances de la cour	
Ordonnance de surveillance	la cour ordonne à l'intervenant en service social communautaire de superviser le domicile d'un enfant selon les conditions émises par le tribunal. La durée maximale d'une telle ordonnance est d'une année.
Ordonnance de garde temporaire	la cour ordonne que l'enfant soit placé sous la protection de la directrice pour une période déterminée.
Ordonnance de garde permanente	la cour ordonne que l'enfant soit placé sous la protection de la directrice jusqu'à l'âge de 16 ans, ou jusqu'à 19 ans si le jeune y consent ou si le tribunal l'ordonne ainsi.

Figure 12 : Enfants recevant des services en vertu d'une ordonnance de la cour



Légende :

TP : Tutelle provisoire TP : Tutelle permanente APP : Appréhension AJ: Ajournement OS : Ordonnance de surveillance OP : Ordonnance provisoire

Un examen de la figure 5a met en évidence le fait que les accords de services les plus utilisés sont les projets de prise en charge (PPC). 134 PPC étaient en vigueur au 31 mars 2022. Les projets de prise en charge sont une option aux tribunaux et sont moins dérangementants qu'un processus judiciaire.

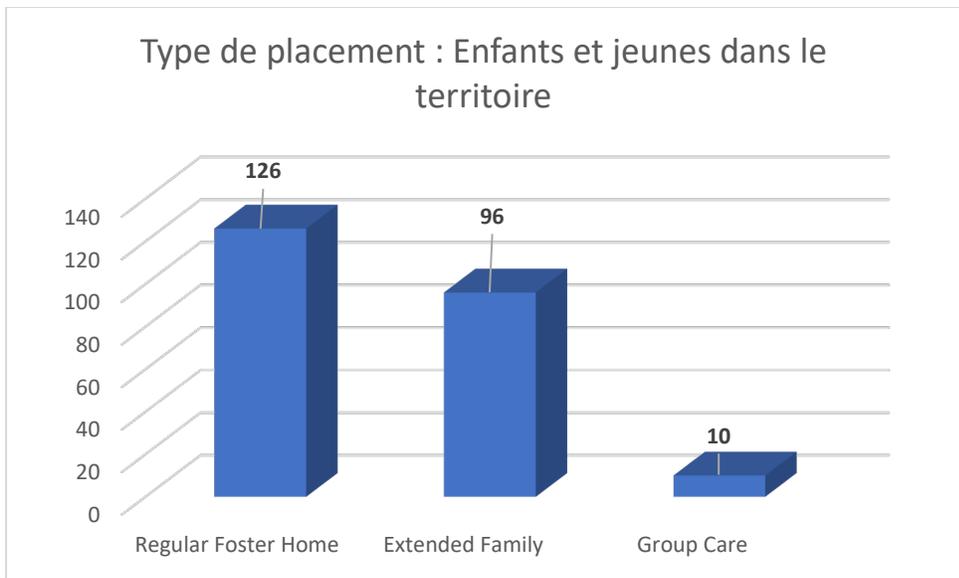
La figure 12 indique que **224** enfants ont reçu des services en vertu d'une ordonnance du tribunal. Bon nombre de ces enfants et de ces jeunes, **92** au total, reçoivent un soutien par le biais d'ordonnances de garde permanente. Il est impératif que ces enfants et ces jeunes reçoivent des services qui favorisent le placement permanent dans leur famille élargie au sein du territoire. Il faut promouvoir davantage les subventions à l'adoption, ce qui permet aux familles de faire des choix éclairés créant ainsi une permanence pour les enfants qui ne peuvent pas rejoindre leur famille immédiate pour des raisons de sécurité.

Des programmes qui permettent aux jeunes d'avoir accès à du soutien pour s'assurer qu'ils réussissent leurs études et dans le secteur de l'emploi sont nécessaires dans le territoire. Les enfants qui demeurent dans le système à long terme doivent recevoir des services qui les préparent à la vie après avoir « dépassé l'âge de la prise en charge » (ou après avoir atteint l'âge de la majorité) du système dans le cadre de la gestion de cas courante. Le territoire a grand besoin de ces services ; sans eux, les jeunes entrent mal préparés dans la société en général. Cela ne crée pas les assises dont ils ont besoin pour les mettre sur la voie du succès.

Lieu de résidence des enfants et des jeunes recevant des services

Le premier placement de choix pour un enfant qui doit être retiré de la maison est dans sa famille élargie au sein de sa communauté d'origine. Lorsque les besoins d'un enfant ou d'un jeune ne peuvent être satisfaits au sein de la famille ou de la communauté, la Division du mieux-être familial explorera les établissements de soins pour bénéficiaires internes dans le territoire, comme les foyers de groupe qui offrent des services de garde 24 heures sur 24 aux enfants dont les besoins dépassent les soins fournis au sein d'une famille ou d'une famille d'accueil. La plupart des enfants et des jeunes pris en charge vivaient dans des foyers d'accueil ordinaires ou dans des familles élargies. La figure 13 ci-dessous fournit des données concernant l'endroit où ont été placés les enfants et les jeunes pris en charge par la directrice et qui recevaient des services au 31 mars 2022.

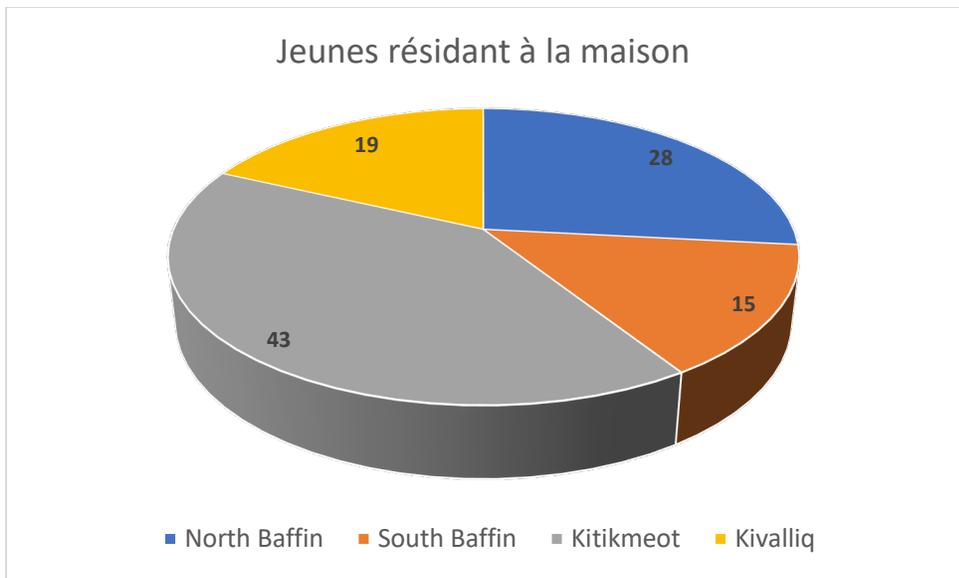
Figure 13 : Type de placement des enfants et des jeunes pris en charge par la directrice dans le territoire



Les enfants réussissent mieux dans un cadre familial stable et dans leurs communautés, c'est pourquoi notre travail est axé sur *Pijitsirniq* (servir et subvenir aux besoins de la famille ou de la communauté). Nos intervenants en service social communautaire sont chargés de veiller à ce que la communauté, la culture, la langue et la famille restent le point de concentration tout en assurant la sécurité des enfants. Cette approche est également conforme à la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (ancien projet de loi C-92), élaborée conjointement avec des partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux dans le but de garder les enfants et les jeunes autochtones en contact avec leur famille, leur communauté et leur culture.

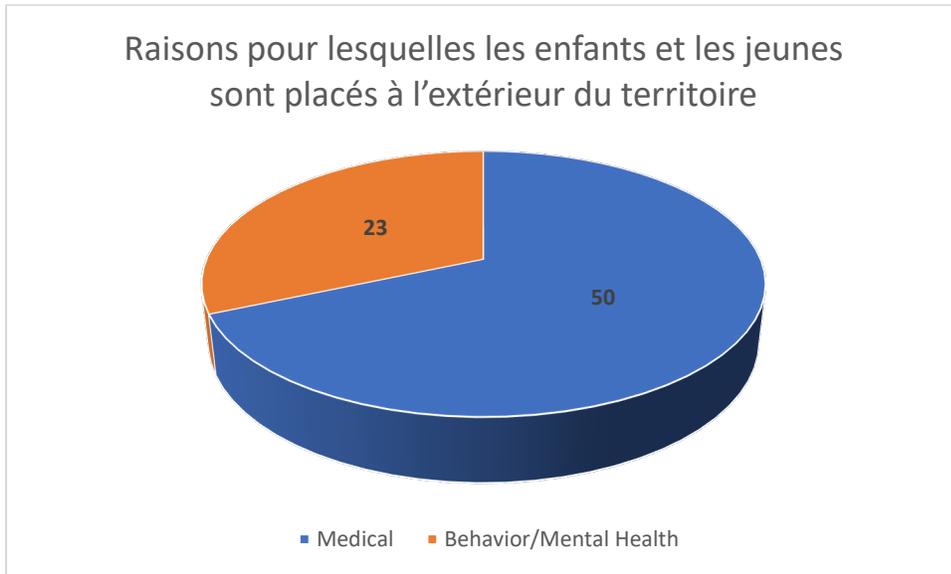
La figure 14 donne un aperçu des enfants et des jeunes qui ont reçu des services alors qu'ils restaient à la maison avec leur famille. La région de Kitikmeot compte le plus grand nombre d'enfants et de jeunes qui utilisent nos services pendant qu'ils sont sous les soins et la garde de leurs parents. La Division du mieux-être familial est grandement en faveur « des soins familiaux et de subvenir aux besoins de la famille », alors nous considérons que c'est le meilleur résultat possible pour les enfants et les jeunes et leurs communautés.

Figure 14 : Enfants au domicile parental pendant qu'ils reçoivent des services



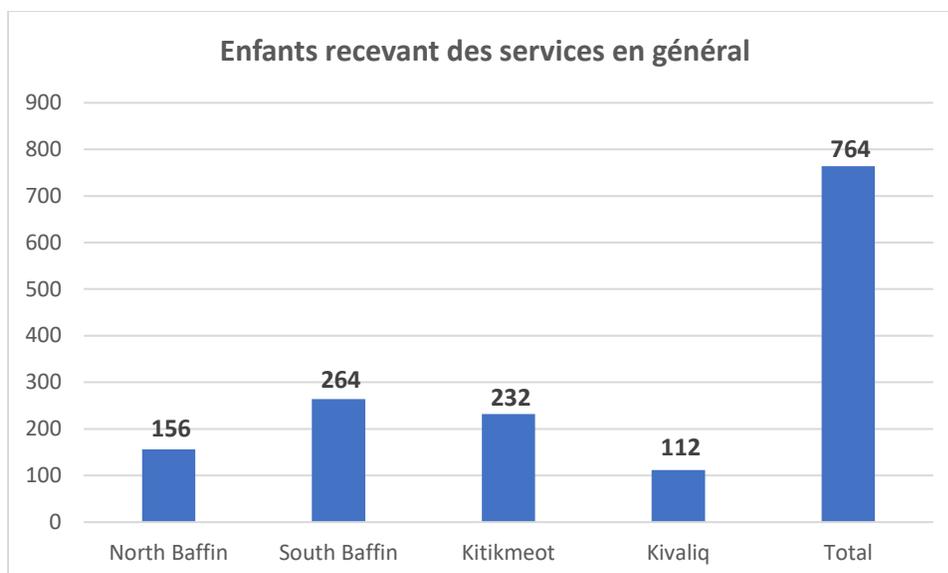
Lorsqu'un enfant ou un jeune a des besoins médicaux ou comportementaux complexes qui ne peuvent pas être satisfaits au Nunavut, des soins en établissement à l'extérieur du territoire sont utilisés pour accéder à des services spécialisés. Soixante-treize enfants et jeunes, soit moins de 30 % des enfants pris en charge par la directrice, reçoivent des soins à l'extérieur du territoire. Soixante-huit pour cent, soit la majorité des enfants, sont placés pour des raisons médicales. En raison des limites qui continuent d'exister au sein du territoire, la séparation de la maison et de la famille se produit encore en raison des soins complexes nécessaires. Les programmes offrent des soutiens, comme les agents préposés à la liaison communautaire (postes de la Division du mieux-être familial qui assurent le suivi) et ceux-ci sont essentiels pour s'assurer que les enfants et les jeunes maintiennent des liens culturels et communautaires. Les raisons du placement à l'extérieur du territoire sont illustrées à la figure 15 ci-dessous.

Figure 15 : Raisons pour lesquelles les enfants et les jeunes sont placés en établissement de soins à l'extérieur du territoire



Au cours de la dernière année, au moins 764 enfants et jeunes et leurs familles, y compris des jeunes qui sont restés à la maison, ainsi que ceux sous le soin de la directrice sous divers statuts, ont reçu des services de soutien, y compris du counseling et des renvois vers des programmes communautaires. Dans certains cas, les visites régulières ou informelles n'ont pas été enregistrées. La figure 16 donne un aperçu du nombre total d'enfants et de jeunes par région qui reçoivent des services en général.

Figure 16 : Enfants recevant des services en général par région



Placement en famille d'accueil

Les familles d'accueil offrent un endroit sûr aux enfants pendant que leurs familles cherchent de l'aide et du soutien pour leur permettre de se réunir à nouveau en tant que famille. Les familles d'accueil apportent un soutien aux enfants dans le besoin et encouragent leur croissance dans de nombreux domaines liés à leur développement. Les familles d'accueil aident à soutenir les enfants et les familles de nombreuses façons, notamment :

- comme maisons de répit, qui offrent du repos aux familles ayant des enfants malades
- en soutenant les enfants pendant qu'un parent cherche des soins médicaux
- en offrant des soins d'urgence à court terme aux enfants en bas âge en attente d'adoption
- en soutenant la préservation des familles par le truchement d'un soutien parental et de mentorat
- par un soutien à long terme à la famille élargie et à d'autres jeunes de la collectivité, au besoin

Notre premier choix se porte sur les membres de la famille élargie pour fournir des services de garde nourricière aux enfants qui en ont besoin. Ils peuvent ainsi fournir un soutien aux familles pour s'assurer que les enfants restent dans leur communauté d'origine ou qu'ils maintiennent au moins des liens familiaux étroits. Il y avait 222 enfants en famille d'accueil dans le territoire au cours de l'AF 2021-2022.

Adoptions

En vertu de la *Loi sur l'adoption*, le ministère est responsable du processus d'adoption, y compris les adoptions officielles ou privées. Au cours du dernier exercice 2021-2022, la Division du mieux-être familial a clos 30 adoptions. De ce nombre, 26 étaient des adoptions privées et 4 étaient des adoptions officielles.

Adoptions officielles :

Les adoptions officielles impliquent un enfant en voie d'adoption et qui est placé sous le soin et la garde permanente du directeur régional de la Division du mieux-être en vertu d'une ordonnance de la cour. Pour le ministère des Services à la famille du Nunavut, il y a deux raisonnements pour lesquelles les soins permanents (c'est-à-dire l'adoption) seraient accordés :

- Un parent confie l'enfant à un préposé à la protection de l'enfance à des fins d'adoption et les consentements obligatoires ont été donnés au directeur ou à la directrice (article 37. (1) de la *Loi sur les Services à l'enfance et à la famille*).
- Un enfant est appréhendé (article 33 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*) et finit par être confié de façon permanente au soin et à la garde de la directrice des Services à l'enfance et à la famille.

Adoptions privées :

Les adoptions privées surviennent lorsque l'enfant ou le jeune devant être adopté n'a pas été confié à la directrice des Services à l'enfance et à la famille. Les adoptions privées sont arrangées de façon autonome entre le ou les parents biologiques et adoptifs et doivent respecter les exigences de la *Loi sur l'adoption*. Les enfants et les jeunes peuvent être placés dans des familles adoptives à l'extérieur du Nunavut, mais les exigences du Nunavut et de la province ou du territoire d'accueil doivent être satisfaites.

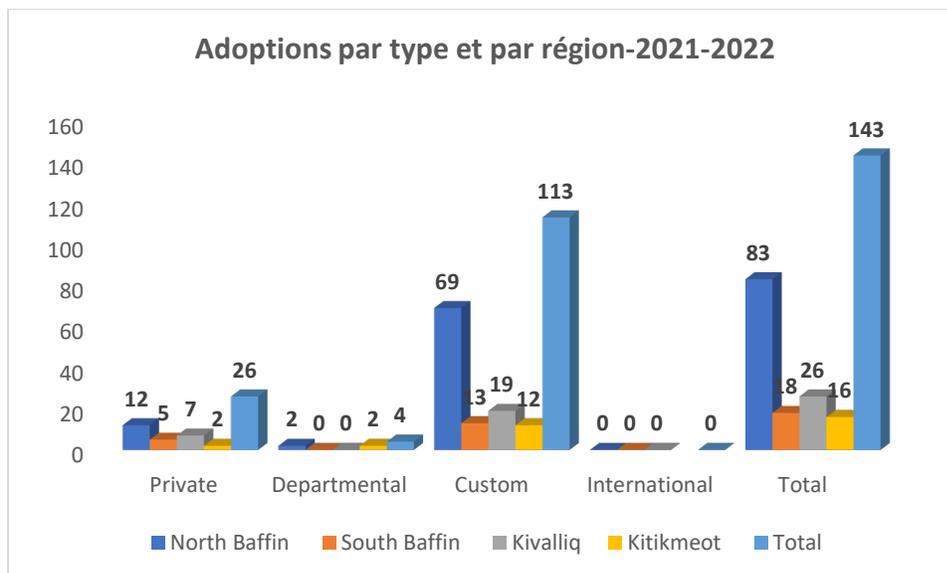
Adoption selon les coutumes autochtones :

L'adoption selon les coutumes autochtones est une pratique de placement d'enfants de longue date et acceptée dans la culture autochtone. L'un des parents biologiques ou adoptifs, ou les deux, doit être Inuit, Déné ou Métis et doit résider au Nunavut ou avoir des liens légitimes avec ce territoire. L'adoption selon les coutumes autochtones est une entente sur la garde des enfants entre le ou les parents biologiques et le ou les parents adoptifs. Généralement, le ou les parents adoptifs sont des membres de la parenté ou d'autres personnes de la même communauté.

Les adoptions selon les coutumes autochtones sont traitées par les commissaires à l'adoption dans les diverses collectivités du Nunavut. Le ministère apporte également son soutien aux commissaires à l'adoption selon les coutumes autochtones en vertu de la *Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones* (LRACA). Bien que le ministère ne s'implique pas directement dans le processus d'adoption selon les coutumes autochtones, il est responsable de l'application de la LRACA, notamment de la nomination, de la formation et des émoluments des commissaires à l'adoption. En vertu de cette loi, les adoptions selon les coutumes autochtones

sont officiellement enregistrées sans être entendues en salle d'audience et sans procédures judiciaires, grâce à l'assistance fournie par un commissaire à l'adoption coutumière nommé. La figure 17 ci-dessous présente le nombre total d'adoptions effectuées sur le territoire par type et par région pour 2021-2022.

Figure 17 Nombre total d'adoptions complétées par type et par région pour 2021-2022.



La plupart des adoptions étaient de nature traditionnelle et ont été réalisées en vertu de la *Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones* (LCARA). L'objet de la législation est de prévoir une procédure permettant de respecter et de reconnaître une adoption selon les coutumes autochtones. En vertu de cette loi, les adoptions selon les coutumes autochtones sont officiellement enregistrées sans être entendues en salle d'audience et sans procédures judiciaires, grâce à l'assistance fournie par un commissaire à l'adoption coutumière nommé.

Les commissaires à l'adoption selon les coutumes autochtones traiteront les adoptions selon les coutumes autochtones si l'un des parents biologiques est un Inuit du Nunavut et si un parent

adopté est un Inuit du Nunavut. Les commissaires à l'adoption selon les coutumes autochtones peuvent refuser de traiter une adoption selon les coutumes autochtones s'ils estiment que la loi ou la tradition inuite n'est pas respectée. La Division du mieux-être familial offre une indemnisation pour les adoptions terminées et enregistrées et une formation annuelle aux commissaires à l'adoption coutumière.

Services prolongés

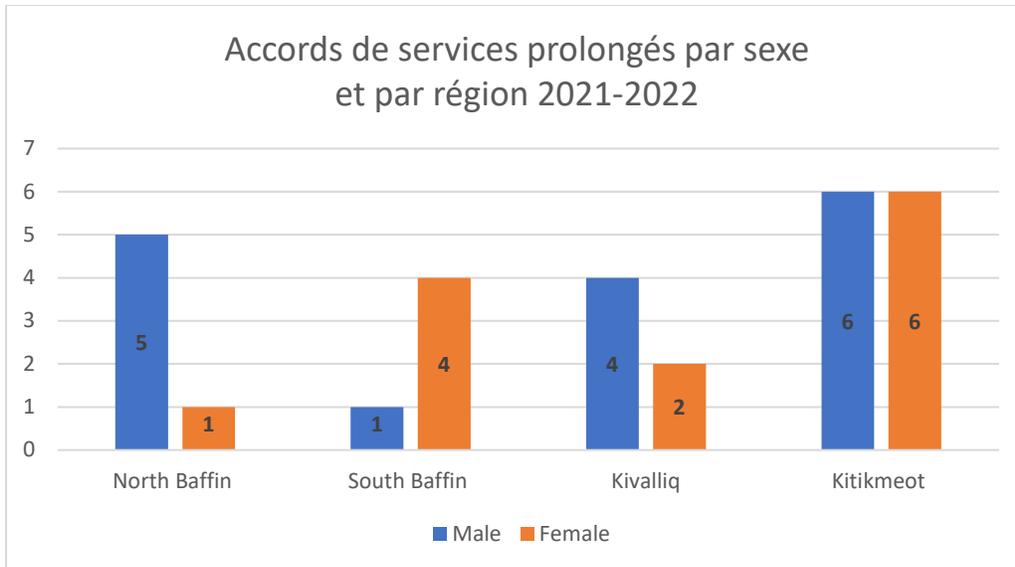
La Division du mieux-être familial fournit des services de soutien et conclut des accords avec les jeunes en vertu de l'article 6 (1) de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Les jeunes peuvent avoir accès à ces services s'ils ne peuvent pas résider avec leurs parents et s'ils ont besoin d'aide pour prendre soin d'eux-mêmes.

Les types de soutien, tels que définis dans la loi, qui peuvent être fournis par le ministère pour soutenir les jeunes comprennent :

- *Des services de consultation*
- *Des programmes de formation au rôle de parent*
- *Des services visant à améliorer la situation financière d'un jeune*
- *Des services visant à améliorer le logement du jeune*
- *Des services de désintoxication et de réadaptation pour toxicomanes ou alcoolique*
- *Des services de médiation, et*
- *Tout autre service sur lequel s'entendent le directeur et le jeune*

En 2021-2022, 29 jeunes ont reçu des services dans le cadre d'accords de services prolongés. La plupart des accords de services prolongés ont été conclus dans la région de Kitikmeot. Un nombre égal d'individus de sexes féminin et masculin ont reçu des services au cours de l'année. La figure 18 ci-dessous donne un aperçu des accords de services prolongés en place sur l'ensemble du territoire, selon la région et le sexe.

Figure 18 : Accords de services prolongés par sexe et par région



Jeunes ayant dépassé l'âge de la prise en charge

Les activités de gestion de cas devraient préparer les jeunes à devenir adultes et veiller à ce qu'ils puissent mettre en pratique les connaissances pratiques élémentaires telles que la lessive, le magasinage et le maintien de l'hygiène personnelle, la littératie financière, etc. Les activités devraient inclure l'employabilité et la constitution d'un réseau de soutien social stable avant et après avoir atteint l'âge adulte. Les jeunes devraient participer à la planification et être consultés à chaque étape. Le cas échéant, des fournisseurs de soins, des tuteurs légaux, des éducateurs, la famille d'origine et/ou toute autre personne de soutien identifiée par le jeune peuvent également être impliqués.

Neuf jeunes ont quitté la prise en charge en 2021-2022. Au cours de cette transition, l'accent est mis sur la préparation et l'aide aux jeunes qui quittent le système de mieux-être familial pour accéder à d'autres programmes ministériels et communautaires afin de les orienter sur la voie de la réussite. Cela s'harmonise avec la pratique fondée sur *Inunguqsainiq* qui vise à prendre soin et à éduquer ces jeunes pour qu'ils deviennent des membres productifs de la société, de futurs leaders du Nunavut.

Notre objectif continu : la conception de programmes de qualité et la responsabilisation

Concevoir des programmes de qualité

Initiatives de sécurité familiale :

Le poste de coordonnateur communautaire, Initiatives pour la sécurité des femmes à Iqaluit, est doté pour une période indéterminée depuis février 2022. Au cours de cette période, le coordonnateur a collaboré avec divers ministères du gouvernement du Nunavut et organisations inuites, tant sur le territoire que dans d'autres provinces, afin d'établir de nouvelles relations de travail tout en renforçant celles qui existent déjà.

Des tables rondes sur l'Initiative sur la sécurité des femmes ont eu lieu à Iqaluit, Cambridge Bay et Kugaaruk. Ces conversations se concentraient sur la façon dont les ministères et les organismes peuvent collaborer davantage pour fournir aux Nunavoises et Nunavois des services et des ressources efficaces.

De plus, le coordonnateur communautaire, Initiatives pour la sécurité des femmes s'est rendu à Cambridge Bay à l'hiver 2022, avec la coordonnatrice des Initiatives de prévention de la violence faite aux enfants et aux jeunes, pour animer un programme d'Approche auprès des jeunes de 10 jours pour un groupe de jeunes qui avaient été identifiés comme ayant de la difficulté à faire face et à guérir.

Le ministère des Services à la famille finance également 4 refuges d'urgence pour femmes au Nunavut, situés à Iqaluit, Cambridge Bay, Kugaaruk et Rankin Inlet. Les examens annuels des refuges permettent de s'assurer que leurs activités sont sécuritaires, adaptées à la culture et qu'elles répondent respectueusement aux besoins des résidents. Les examens n'ont pas été possibles au cours du présent exercice en raison des restrictions liées à la COVID-19, mais le ministère a l'intention de les reprendre au cours du prochain exercice.

Initiatives pour la prévention de la violence envers les enfants et les jeunes :

Les Initiatives pour la prévention de la violence envers les enfants et les jeunes ont mis l'accent sur des efforts communs avec de nombreux organismes et organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire dans le cadre d'un travail proactif de prévention de la violence chez les jeunes et les enfants dans l'ensemble du Nunavut. Cela comprend le travail de mise en œuvre du programme par le biais du financement de l'Initiative jeunesse. Les Initiatives pour la prévention de la violence envers les enfants et les jeunes continuent de faire connaître le Child Abuse Network and Response Agreement (CANRA). Des présentations sont en cours avec des fournisseurs de services des ministères de la Santé, de la Justice, de l'Éducation et autres. Tous les intervenants au Nunavut ont exprimé leur accord pour une réponse coordonnée entre tous les ministères afin de répondre aux préoccupations en matière de protection de l'enfance.

Partenariats nouveaux et en cours :

OLI

Outside Looking In (OLI) est un organisme torontois axé sur les autochtones qui travaille en collaboration avec la Division du mieux-être familial pour mettre en œuvre son programme de

danse destiné aux enfants et aux jeunes du Nunavut. OLI a visité trois collectivités en juin 2022 ; Baker Lake, Kimmirut et Iqaluit mettra son programme en œuvre à l'automne 2022-2023 pour les jeunes et les enfants de Baker Lake. La Division du mieux-être familial et OLI ont également travaillé en collaboration avec le hameau et les loisirs de Baker Lake pour aider à finaliser la planification du programme.

RPAN

La Recreation and Parks Association of Nunavut (RPAN) a établi des possibilités de futur partenariat à la suite d'une réunion en juin 2022. La RPAN a manifesté son intérêt pour travailler avec la Division du mieux-être familial afin de mettre en place ses camps d'automne et d'hiver pour les Nunavoises et Nunavois, en identifiant un intérêt et un objectif communs visant à veiller à ce que toutes les collectivités disposent de ressources et de programmes de camp pour la planification préventive et le soutien des jeunes.

Conseil Saisis la vie

Le Conseil Saisis la vie a travaillé avec la Division du mieux-être familial pour soutenir les programmes facilités à Cambridge Bay à la suite d'un incident tragique survenu en mars 2022. Le conseil a également aidé à soutenir des programmes locaux par le truchement d'une demande de financement pour les initiatives jeunesse et a continué de travailler en collaboration pour soutenir les camps INSPIRE de la Division du mieux-être familial qui sont situés à Iqaluit.

Makerspace

Le programme Makerspace de Pinnguaq et la Division du mieux-être familial ont cerné des collectivités potentielles pour mettre en œuvre leur programme de remise à neuf d'ordinateurs destiné aux jeunes filles et aux femmes, offrant un espace favorisant l'apprentissage sûr et continu. Makerspace a également aidé à fournir des trousseaux d'activités et de la formation au personnel des camps INSPIRE de la Division du mieux-être familial.

Responsabilisation

La Division du mieux-être familial s'engage à améliorer la qualité. Nous avons embauché un spécialiste de l'assurance de la qualité à titre d'AP non financé pour veiller à ce que les vérifications et les enquêtes soient effectuées en corrélation avec les programmes relevant de la Division des services à l'enfance et à la famille. Le poste a contribué à :

- 1) la réalisation d'examen indépendants et objectifs des dossiers des clients des Services à l'enfance et à la famille, y compris des vérifications de conformité, des vérifications spéciales et des évaluations des risques ;
- 2) veiller à ce que les lois, les règlements, les politiques, les procédures et les lignes directrices des programmes pertinents soient bien respectés, et

3) que des contrôles internes appropriés soient conçus pour prévenir les irrégularités. Afin de veiller à ce que nous ayons une surveillance et une responsabilisation continues intégrées quant à nos programmes, des analyses de rentabilisation ont été soumises pour un poste permanent d'amélioration de la qualité.

Le plus grand nombre de demandes que nous recevons provient du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un bureau indépendant pour les enfants et les jeunes dont le mandat est de défendre, de protéger et de promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes. Cela s'accompagne de la capacité, en vertu de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* d'adresser des demandes de renseignements écrits. La Division du mieux-être familial a reçu un total de 52 demandes du représentant pour l'année 2021-2022. De ces demandes, 43 ont été résolues et 9 ne l'ont pas été en raison d'un manque de personnel dans la collectivité, de la non-réponse ou de l'épuisement de toutes les possibilités. Voir la figure 19

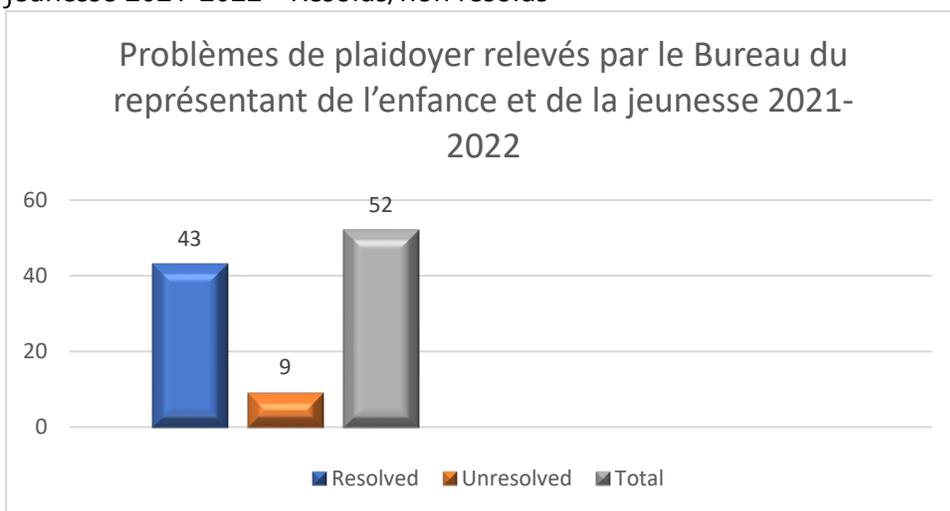
Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse agit à un niveau supplémentaire de responsabilisation et de surveillance. Compte tenu du nombre de postes vacants et des niveaux de dotation, les demandes sont parfois compliquées. Des interventions dans les délais prescrits et une attention opportune sont nécessaires lorsque les problèmes posent un risque au bien-être des enfants ou des jeunes et des familles. Après avoir déterminé que les questions étaient de nature systémique, un plaidoyer commun peut présenter la meilleure réponse. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes reçues et réglées et des raisons de l'absence de résolution.

Tableau 3 : Problèmes de plaidoyer relevés par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse-2021-2022

Problèmes de plaidoyer relevés par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse 2021-2022		Total
Période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2021		10
Nombre résolu		5
Nombre résolu		5
Raisons de l'absence de résolution :		
Impossible de communiquer avec le personnel de la Division du mieux-être familial		
Résolu sans les services du GN		
Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2021		14
Nombre résolu		13
Nombre résolu		1

Raisons de l'absence de résolution :	
Pas de résolution toutes les voies épuisées	
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2021	13
Nombre résolu	11
Nombre résolu	2
Raisons de l'absence de résolution :	
Toutes les voies de plaidoyer ont été épuisées	
Résolu sans soutien - Initiative Enfants d'abord	
Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2021	15
Nombre résolu	14
Nombre résolu	1
Raisons de l'absence de résolution :	
Impossible de communiquer avec le personnel de la Division du mieux-être familial	

Figure 19 : Problèmes de plaidoyer relevés par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse 2021-2022 - Résolus/non résolus



PRENDRE SOIN DE NOS AIDANTS

Notre engagement à soutenir et à développer le niveau de compétence de notre équipe est essentiel pour notre capacité à fournir des services de qualité aux enfants et aux familles. La formation fournit les outils nécessaires à l'excellence de l'équipe.

Tout au long de 2021-2022, le personnel a reçu une formation régulière par le truchement de diners-causeries en ligne. Les sujets abordés comprenaient la santé mentale et le mieux-être, les traumatismes et l'attachement, le comportement et le développement de l'enfant, le soutien aux parents de famille d'accueil, l'entente sur le Child Abuse Network and Response Agreement (CANRA), le Bureau du tuteur public et l'inclusion et la diversité. Les séances à venir comprennent un aperçu du Comité de planification du mieux-être familial, du Cadre de responsabilisation et une présentation du Bureau du représentant des enfants et des jeunes.

En raison des mesures de santé publique liées à la COVID-19 au début de 2020, la formation en personne a été suspendue pour la sécurité du personnel, des parents de famille d'accueil et de tous les Nunavoises et Nunavois. La formation a repris et a eu lieu pour les travailleurs en ressources familiales en septembre et novembre 2021 à Iqaluit et à Rankin Inlet, la formation de base prescrite par la loi a été offerte en septembre 2021 et en novembre 2021 à Iqaluit, la formation en gestion a été offerte au personnel des Services à la famille en octobre 2021 à Rankin Inlet et la formation sur les entrevues avec les enfants et les jeunes a eu lieu en décembre 2021 à Iqaluit, animée par Forensic Practice.

Les séances de formation pour les parents de famille d'accueil, y compris les webinaires, ont fourni de l'information sur divers sujets liés au placement en famille d'accueil et sur la façon de soutenir les enfants nunavois en famille d'accueil. Les participants ont pu discuter avec d'autres parents de famille d'accueil dans l'ensemble du territoire. Lorsque les bureaux ont pu rouvrir en toute sécurité, les parents de famille d'accueil ont été accueillis dans les bureaux communautaires pour accéder aux ordinateurs et se connecter aux webinaires. Cela a permis d'établir des liens avec d'autres parents de famille d'accueil et avec les membres du personnel de l'ensemble du territoire.

La Division du mieux-être familial a également été approuvée pour obtenir 3 subventions de financement pluriannuelles, par l'entremise du Fonds de formation du gouvernement du Nunavut, afin d'offrir une formation continue en gestion, une formation pour les travailleurs en ressources familiales et une formation en coordination du placement en famille d'accueil. Une plateforme en ligne avec NVision est également en cours de conception et comprend plus de 40 modules en ligne que le personnel peut achever à son propre rythme.

De plus, en novembre 2021, le premier cours sur la résilience a été mis en ligne pour le personnel. Des cours supplémentaires étaient offerts au personnel tout au long de 2022. Actuellement, la formation sur la protection de la vie privée, les cours sur la violence familiale, les traumatismes et l'attachement sont tous offerts sur le système d'apprentissage NVision.

Une formation de base est prévue tous les 3 mois pour les intervenants en service social communautaire, les superviseurs et les autres membres du personnel de la division. Cette formation est une exigence pour que le personnel obtienne ses lettres d'accréditation et ses nominations légales. Le module 2 de formation en gestion sur la gestion du rendement a été mis à la disposition des superviseurs, des gestionnaires et des directeurs des Services à la famille à la fin de 2022.

À venir, la formation spécialisée pour le personnel de protection de l'enfance animée par Forensic Practice, Stepwise 360 : entrevues avec les enfants et les jeunes sera offerte au Nunavut en octobre 2022 et en février 2023. L'inscription à ces séances est en cours. Ces cours sont aussi une exigence pour les nominations légales.

La formation sur les ressources familiales se poursuit en partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut. Du 4 au 14 avril 2022, les travailleurs en ressources familiales ont participé au cours « Communications écrites », l'un des cours requis dans le cadre du Programme de certificat de travailleur en ressources familiales.

La formation sur le Système d'information client (SIC) continue d'être offerte en ligne par le spécialiste de la formation à l'aide de Microsoft Teams. Des séances de formation en petits et grands groupes sont offertes et mises en place au besoin.

Afin de rassembler les soutiens à la formation et aux ressources pour l'équipe, un poste de spécialiste de l'intervention et du compte rendu en cas d'incident critique a été approuvé et sera doté au cours de l'exercice 2022-2023. Cela place l'équipe du mieux-être familial dans une excellente position pour soutenir le maintien en poste du personnel aux cours d'années à venir.

CONCLUSION

Ce présent rapport annuel 2021-2022 présente les statistiques relatives aux activités en matière de protection de l'enfance sur le territoire et offre un aperçu des services et des initiatives de la Division du mieux-être familial.

L'année 2021-2022 a nécessité la poursuite de *Qanuqtuurniq* (innovation et ingéniosité) de notre part et nous a appris à fonctionner efficacement avec des ressources limitées et des contrôles stricts. Quoi qu'il en soit, nous avons travaillé pour soutenir les familles, les enfants et les jeunes et l'équipe du mieux-être familial a fait des efforts délibérés pour s'assurer que les enfants et les jeunes maintenaient une communication régulière avec leurs familles. Nous avons continué de

former nos parents de famille accueil et les membres de notre équipe et avons trouvé des solutions pour rester en contact lorsque le monde, et même le Nunavut en tant que territoire, semblait devenir encore plus isolé.

En respectant *Pijitsirniq* (servir et subvenir aux besoins de la famille et/ou de la communauté), nous avons fourni un soutien aux enfants pendant qu'ils restaient à la maison avec leur famille et dans la communauté. Nous avons amélioré la surveillance à l'extérieur du territoire en recommençant à visiter sur place les enfants, les jeunes et les adultes à l'extérieur du territoire. Nous avons renforcé les programmes de soutien aux jeunes au moyen d'une initiative pilote et embauché deux coordonnateurs d'intervention auprès des jeunes pour veiller à ce que des activités structurées soient offertes aux jeunes de l'ensemble du territoire.

Le travail sur le mieux-être familial est harmonisé avec *Katujjiluta*, le mandat de la sixième Assemblée du gouvernement du Nunavut. Nous croyons que « manifester le rêve courageux » ne peut être réalisé qu'en travaillant ensemble pour une cause commune, car il est entre nos mains de créer un monde meilleur pour tous ceux qui y vivent.

L'année à venir marquera le 10^e anniversaire de la création des Services à la famille. À l'heure actuelle, nous devons regarder en arrière pour voir d'où nous venons, même si nous nous préparons à aller de l'avant et à travailler avec encore plus de détermination pour créer des communautés bienveillantes où tous les Nunavoises et Nunavois s'épanouissent.

Taima!

Note concernant la collecte de données

Les données contenues dans ce rapport proviennent des rapports d'occupation, des renseignements fournis par le personnel de première ligne et du système de suivi interne. Tous les efforts sont faits pour fournir des renseignements exacts.